

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 18 décembre 2023

**DATE DE LA CONVOCATION**

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 31  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 5  
Total votants : 36

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE***Séance du 18 décembre 2023*

L'an deux mil vingt trois  
Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :-****Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),  
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

**Membres Titulaires absents ou excusés :-****Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

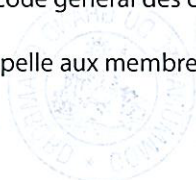
Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-113-2023****Objet : Service unifié Urbanisme – Création d'un emploi de responsable de service**

Vu l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le service unifié « Urbanisme », intervenant sur le



périmètre de deux communautés de communes, Grand Chambord et Beauce-Val de Loire, comprend 5 postes à temps complet:

- Pour le service Instruction des Autorisations d'Urbanisme : 3.1 ETP
  - Un chargé d'études Urbanisme réglementaire et prévisionnel pour 50% de son temps
  - 3 postes d'instructeurs
  
- Pour la mission Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : 1.5 ETP
  - Un chargé de mission Urbanisme Prévisionnel / PLUi
  - Un chargé d'études Urbanisme réglementaire et prévisionnel

Le service unifié Urbanisme est encadré par un agent d'une commune membre de la Communauté de communes du Grand Chambord, mis à disposition pour 35% de son temps dans le cadre d'une mutualisation de service au sens de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est mis fin à la disposition de l'agent, à sa demande.

Dans ces conditions, il convient de procéder à son remplacement. En conséquence, il est proposé de créer un emploi de responsable du service Urbanisme qui sera pourvu en interne par un fonctionnaire qui, compte tenu de son parcours professionnel, dispose de l'ensemble des compétences requises ayant occupé un poste similaire.

Titulaire du grade de technicien, l'emploi serait créé à temps complet par référence à ce grade de catégorie B dont les missions peuvent comporter, aux termes de l'article 2 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, l'encadrement d'équipes.

Evidemment, cette nomination impliquera de pourvoir le poste de chargé de mission Urbanisme Prévisionnel / PLUi, créé à temps complet sur le grade de technicien territorial, par délibération n° 041-053-2021 du 5 juillet 2021. Il est donc conservé dans le tableau des effectifs comme vacant.

Aux termes de l'exposé des motifs, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver la création de l'emploi permanent à temps complet de catégorie B de technicien territorial,
- De l'autoriser, le cas échéant, à pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées par le Code général de la Fonction Publique,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De l'autoriser à signer toutes pièces relatives cette affaire et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la création de l'emploi permanent à temps complet de catégorie B de technicien territorial ;
- AUTORISE Monsieur le Président, le cas échéant, à pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées par le Code général de la Fonction Publique ;
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives cette affaire et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

  
Danièle DEBOUT

Le Président

  
Gilles CLEMENT